

LA JUSTICE CONTRE LE TERRORISME

Nos mesures « Justice » en matière de lutte contre le terrorisme renforcent la mobilisation du ministère de la Justice, de tous ses personnels et prévoient des moyens indispensables à leur mise en œuvre. Elles s'inscrivent dans le prolongement et la consolidation du travail engagé depuis 2012, qui s'était déjà traduit par la mise en place d'un dispositif global de lutte contre le terrorisme (recherche action sur l'identification des détenus radicalisés, renforcement du pôle terroriste de Paris, des effectifs du renseignement pénitentiaire, installation de magistrats référents anti-terroristes dans les parquets...).

La volonté du gouvernement et l'expertise accumulée au sein du ministère permettent aujourd'hui de progresser dans le déploiement et l'efficacité de ces mesures. Elles prennent la forme concrète de l'octroi de 950 emplois - dont 700 dès 2015 - et de 181 M€ de crédits de paiement.

Ces mesures doivent être mises en œuvre dans un contexte législatif adapté aux nouvelles menaces. Celui-ci implique la création d'un fichier judiciaire des auteurs d'infractions de terrorisme, des ajustements de procédure pénale notamment en élargissant le dispositif de protection des victimes et des témoins et en facilitant les perquisitions. Enfin, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sera accentuée.

Des crédits supplémentaires pour lutter contre le terrorisme

+ 181 millions d'euros sur 3 ans (+ 110 M€ au budget 2015)

+ 950 emplois sur 3 ans (+ 700 en 2015)

Le budget de la Justice avait déjà augmenté de 2,3 % en 2015, pour atteindre 7,9 milliards d'euros. Avec ces crédits supplémentaires, le budget du ministère de la Justice dépasse pour la première fois les 8 milliards d'euros. Avec 700 emplois supplémentaires, ce sont au total 1 300 emplois qui sont créés en 2015, soit une augmentation de 110 % par rapport à 2014.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE :

Les mesures se déclinent autour des axes suivants que sont la sécurité des établissements, le renseignement pénitentiaire, la formation des agents et la prise en charge des personnes.

+ 43 millions d'euros

+ 483 ETPT pour l'Administration pénitentiaire

- Généralisation de brouilleurs de haute technologie de téléphones portables ;
- Recrutement d'informaticiens et de spécialistes de veille et contrôle numérique ;
- Création d'équipes légères d'intervention et de sécurité pour augmenter la fréquence des fouilles sectorielles ;
- Renforcement des moyens du renseignement pénitentiaire au sein de l'administration centrale, dans les directions régionales et les établissements ;
- Lancement de 4 nouvelles recherches-action sur l'identification et la prise en charge des personnes radicalisées ;
- Création de 4 autres quartiers dédiés avec des équipes pluridisciplinaires, des programmes de prise en charge et un renforcement en personnels ;
- Recrutement de 60 nouveaux aumôniers musulmans en 2 ans et doublement du budget ;



- Mise en place de modules d'éducation civique et d'histoire des religions pour les moins de 25 ans ainsi que de modules sur la citoyenneté et la laïcité pour tous les arrivants seront organisés en détention ;
- Soutien des Services Pénitentiaires de Probations et d'Insertion (SPIP) par des binômes éducateurs-psychologues.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE :

Les priorités sont le renforcement des effectifs et la formation du personnel dans un contexte de meilleure remontée d'information et d'appréhension des problématiques observées.

+ 11 millions d'euros

+ 169 ETPT pour la Protection judiciaire de la jeunesse

- Instauration d'un référent laïcité et citoyenneté dans chaque direction territoriale en charge de l'animation du réseau des acteurs de la prévention et mise en place d'interventions « laïcité » auprès des mineurs et des personnels ;
- Recrutement prioritaire de psychologues et d'éducateurs ;
- Création une Mission nationale de veille et d'information sur les phénomènes de radicalisation disposant d'un référent par Direction Interrégionale et en contact avec chacun des intervenants laïcité et citoyenneté ;
- Plan de formation (initiale et continue) pour tous les agents y compris ceux du secteur associatif habilité travaillant en hébergement avec module « lutte contre la radicalisation » et contrôle de la qualité des recrutements par les référents laïcité et citoyenneté.

SERVICES JUDICIAIRES :

Au-delà de la formation et du renforcement des effectifs, l'accent est mis sur la prise en compte des frais de justice induit par ces nouvelles pratiques et la sécurisation des lieux de justice.

+ 56 millions d'euros

+ 283 ETPT pour les services judiciaires

- Augmentation du nombre de magistrats chargés de la lutte contre le terrorisme mais aussi dans les 167 TGI, tous ceux concernés par la radicalisation religieuse violente : magistrats référents chargés de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de la lutte contre la criminalité organisée, les juges des enfants et les juges de l'application des peines ;
- Densification des programmes de formation adaptés au sein de l'École nationale de la magistrature et de l'École nationale des greffes ;
- Renforcement de la sécurité des principales juridictions face à la menace d'attentats ;
- Adaptation des frais de justice et informatique aux nouveaux défis (perquisition informatique à distance, captation de données ; nouvelles techniques d'analyse génétique et techniques de filatures électroniques...).



Contact press – Cabinet de la Garde des sceaux : 01 44 77 22 02
 Courrier électronique : secretariat-press.cab@justice.gouv.fr

www.justice.gouv.fr
 @justice_gouv